



**Destinataires :
Mesdames et Messieurs les Présidents de club
de la Ligue**

Paris, le 02 mai 2022

Objet : Dossier d'engagements et d'alternances 2022/2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Après 2 saisons perturbées par la pandémie, nous avons enfin pu vivre une saison complète en 2021/2022 malgré un contexte sanitaire toujours instable. Je tiens, à ce titre, à saluer les efforts consentis par tous les clubs dans la mise en place des différents protocoles sanitaires qui ont permis d'assurer une continuité de notre pratique aussi bien lors des entraînements que lors des compétitions officielles.

Espérons que la saison 2022/2023 se déroule dans des conditions optimales pour l'ensemble de nos pratiquants !

Vous y êtes habitué.e depuis de nombreuses saisons, le mois de mai marque traditionnellement le coup d'envoi de la préparation de la saison suivante avec l'engagement des équipes de votre club dans les différentes compétitions de Ligue et de District.

Depuis la saison 2019/2020, le dossier d'engagement se remplit directement en ligne via l'extranet L.P.I.F.F., mis en place par la Ligue en début d'année 2019.

Pour rappel, l'extranet L.P.I.F.F. est un réseau interne à la Ligue accessible depuis internet qui vous permet de communiquer avec la Ligue.

Sur votre plateforme Extranet L.P.I.F.F., accessible via l'adresse suivante : extranet.lpiff.fr, vous pourrez accéder à votre dossier en cliquant sur l'onglet « Dossier d'engagement » où vous découvrirez les 4 blocs suivants :

- . **Engagements** : permet de saisir les engagements et les alternances de vos équipes à 11 ;
- . **Données clubs** : permet de saisir les informations relatives au correspondant de votre club et au Référent Prévention Sécurité (données obligatoires à renseigner sans quoi le dossier ne pourra pas être validé) ;
- . **Export PDF** : permet d'avoir une visibilité de votre dossier sous un format PDF qui peut être imprimé ;
- . **Clôture** : Etape obligatoire pour finaliser et valider votre dossier ;

Pour vous accompagner dans ce changement, une vidéo, accessible depuis la plateforme Extranet L.P.I.F.F., a été réalisée expliquant en détail toutes les étapes indispensables pour remplir correctement un dossier d'engagement.

Le dossier d'engagements et d'alternances 2022/2023 est à remplir en ligne au plus tard **le 31 mai 2022** et sera validé uniquement à réception du règlement des cotisations d'engagements.

Vous avez la possibilité d'effectuer le règlement du montant des cotisations d'engagement de votre dossier soit par chèque (à l'ordre de la L.P.I.F.F.) soit par virement bancaire.

1/2



Nous vous informons par ailleurs que seuls les clubs ayant une situation financière à jour vis-à-vis de la Ligue pourront avoir accès au dossier d'engagement 2022/2023.

Enfin, nous vous rappelons que ce dossier concerne aussi bien les **clubs évoluant en compétitions de Ligue que de District pour la pratique de Football à 11 et du Futsal uniquement.**

En cas de difficultés pour remplir le dossier, les services administratifs de la Ligue sont à votre disposition pour vous accompagner.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général



Ahmed BOUAJAJ

Copie : les Districts franciliens